

Colloque 1988 de la commission sociale : y a-t-il une solution au problème que vous posez?

Autor(en): **Gentil, Pierre-Alain**

Objektyp: **Preface**

Zeitschrift: **Les intérêts de nos régions : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts jurassiens**

Band (Jahr): **58 [i.e. 59-61] (1988-1990)**

Heft 5: **Colloque 1988 de la Commission sociale de l'ADIJ : l'adoption d'enfants étrangers par des couples suisses**

PDF erstellt am: **19.09.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Colloque 1988 de la commission sociale

Y a-t-il une solution au problème que vous posez ?



Par Pierre-Alain GENTIL, secrétaire général de l'ADIJ

« De toutes les relations familiales, l'adoption est celle qui pose les problèmes les plus complexes et engendre les tensions les plus fortes. Alors, l'adoption d'un enfant étranger... vous pensez ! » Pourquoi, dès lors, en dépit de cette mise en garde de l'un des membres de la commission sociale de l'ADIJ, avoir choisi ce thème pour notre traditionnel colloque ?

Assurément ni par défi, ni par goût de la provocation. Simplement, peut-être, parce que le sujet nous paraissait mériter un examen serein et approfondi, hors de tout esprit de polémique.

En dépit des obstacles...

Un nombre de plus en plus important de couples suisses envisagent l'adoption d'un enfant étranger, provenant le plus souvent d'un pays du tiers monde. Les obstacles de toutes natures sont pourtant significatifs, que ce soit pour obtenir les autorisations des autorités compétentes (suisses ou étrangères), faire face à des dépenses parfois élevées (compte-tenu de l'état de santé très délicat de certains enfants)... pour s'en tenir aux éléments les plus évidents. Alors, pourquoi ?

Le colloque n'a pas permis (on s'en serait douté) de dégager une réponse unique. Il y a autant de raisons que de couples, dans la mesure où la volonté d'adopter s'explique d'abord par l'histoire personnelle du couple qui se lance dans cette démarche. Les motivations les plus fortes ne sont d'ailleurs pas toujours les plus conscientes ou les plus clairement avouées ... Mais est-ce là exclusivement le propre de l'adoption ?

Les intervenants au colloque de l'ADIJ, dont on trouvera ci-après une retranscription des propos, ont donc eu davantage le souci de circonscrire un problème que d'y apporter une ou plusieurs solutions. Les aspects légaux, psychologiques, pratiques ont ainsi été évoqués et discutés.

Les illustrations de ce numéro du Bulletin s'inscrivent dans la même problématique... puisque Hélène Vonlanthen, qui les signe, est personnellement concernée par le sujet... et n'a pas dissimulé ses états d'âme !

P.-A. G.